

Des méthodes, des savoir-faire et des moyens au service d'une ambition commune

Le projet agro-écologique régional sera ce qu'en feront les acteurs de Midi-Pyrénées.

Le cadre de gouvernance proposé ne définit pas à priori ce projet : il propose au contraire aux acteurs régionaux des moyens, des méthodes, des lieux, un calendrier pour qu'eux-même **construisent leur chemin de changement**.

Des savoir-faire et des méthodes pour co-construire :

Une longue pratique du partenariat, des projets menés avec AgroParisTech et Toulouse AgriCampus (Charte Ecophyto, conférences territoriales, etc) ont permis à la DRAAF d'acquiescer une expérience reconnue en matière de **co-construction**. Cette expérience sera mise à disposition des partenaires pour proposer des méthodes de travail qui garantissent la **qualité du travail en commun**.

Un calendrier et des priorités:

Un séminaire de travail au second trimestre permettra de travailler à l'émergence des thèmes prioritaires sur lesquels les partenaires vont pouvoir s'engager. Les sujets possibles sont nombreux:

- phytosanitaires ;
- nitrates ;
- antibiotiques ;
- GES / changement climatique / énergie ;
- biodiversité et « bioservices » pour l'agriculture ;
- ressource en eau, sols ;
- création de valeur et compétitivité ;
- conditions de travail ;
- capitalisation, expérimentation, diffusion, transfert, formation ...

Les premiers appels à projets pourraient intervenir à l'automne 2015.

Vers un projet agro-écologique régional pour Midi-Pyrénées

Réunion de lancement du 16 mars 2015

Les **crises** récentes sur les nitrates et la ressource en eau démontrent à quel point la **relation de l'agriculture à l'environnement** en Midi-Pyrénées est **complexe et doit évoluer**.

Paradoxalement, alors qu'agriculteurs et environnementalistes s'affrontent sur la question du **modèle agricole**, une stratégie « agro-écologique » visant une **haute qualité des pratiques et des produits de l'agriculture régionale** pourrait aussi constituer une opportunité économique sérieuse pour le secteur agricole. En permettant une évolution globale de l'agriculture et des filières vers un **modèle plus durable**, en phase avec les exigences environnementales et sociétales, mais aussi **créateur de valeur**, le changement vers l'agro-écologie pourrait fournir un **projet d'avenir** aux exploitations, aux filières agricoles et agro-alimentaires et également aux territoires.

L'impulsion politique nécessaire à cette évolution a été donnée par le ministre en charge de l'agriculture dans le cadre du Projet agro-écologique pour la France (cf loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt), qui ouvre la voie au niveau national en affirmant que l'agro-écologie est « **une force pour la France** ».

Ce projet doit maintenant être organisé au **niveau régional**.

Il s'agit de rechercher en quoi l'agro-écologie peut être une force pour l'agriculture régionale.

Une telle démarche doit nécessairement passer par une **innovation dans la construction des politiques publiques et leur mise en oeuvre sur le territoire**.

En effet, la **complexité et la multiplicité des enjeux** rendent nécessaire l'engagement de l'ensemble des acteurs régionaux, chacun étant porteur de ses compétences et de ses moyens d'action. Or, pour obtenir un tel engagement, il faut fournir aux acteurs un cadre dans lequel ils auront confiance et à même de les motiver pour qu'ensemble, ils travaillent à prendre en charge les enjeux les plus déterminants pour l'avenir.

La proposition qui suit décrit un tel **projet de gouvernance**, qui s'inscrit dans une volonté réelle de **modernisation de l'action publique** : il s'agit de penser et organiser de nouveaux modes de travail ensemble, laissant une grande place à **l'émergence et l'innovation**, afin de susciter la confiance, le désir d'implication et la performance de l'action en commun, **pour mieux réussir le changement**.

Je souhaite engager notre agriculture sur la voie de la triple performance économique, écologique et sociale pour faire de l'environnement un atout de notre compétitivité. C'est une dynamique reposant sur la force du collectif et la richesse de nos territoires, sur l'innovation et la diffusion des nouveaux savoirs. Nous allons faire de la France un leader de l'agro-écologie.

Stéphane le Foll

La recherche de cohérence et de complémentarité des nombreux instruments de politiques publiques qui ont un lien avec l'agro-écologie, soit par leurs objectifs, soit par les enjeux dont ils traitent, soit par les moyens qu'ils mettent en œuvre, est une nécessité.

Dans sa vocation à porter les orientations du projet agro-écologique pour Midi-Pyrénées, la COREAM peut contribuer à cet objectif en se donnant pour objectifs :

- de **rendre lisibles** les schémas, plans, programmes porteurs des politiques publiques en lien avec l'agro-écologie
- d'identifier les thèmes sur lesquels il est nécessaire de **mobiliser des groupes thématiques** et de donner mandat à ces groupes
- de **contribuer aux orientations des politiques publiques** à partir des résultats des travaux des groupes thématiques

En cohérence avec les travaux de la COREAM:

- la **coordination des différents financeurs** permettra la meilleure performance dans le soutien aux projets, et notamment à l'innovation.
- la **coordination des acteurs de la chaîne de l'innovation** sera le moyen de garantir la meilleure mobilisation des institutions au service du changement des pratiques.

L'implication des acteurs dans les territoires et les filières est la condition de réussite du projet agroécologique.

La notion de **transition** est au coeur du dispositif : il s'agit d'accompagner des dynamiques de **changement et d'innovation** fondées sur des démarches **individuelles** et de **coopération**, qui affirment progressivement la transition vers la **triple performance**.

L'objectifs est d'encourager des projets à même :

- de **créer de la valeur** (économique, environnementale, sociale) dans les territoires et/ou les filières
- de contribuer à la **prise en charge des enjeux identifiés dans le cadre des travaux des groupes thématiques**
- d'apporter des **innovations** supplémentaires

Des **aides publiques** soutiendront les **projets individuels**, les **démarches collectives** (CASDAR), les **filières territorialisées** et **groupes opérationnels du PEI** sélectionnés dans le cadre d'appels à projets.

Les **groupes thématiques** seront des lieux de réflexion destinés à organiser l'implication en commun des acteurs dans la prise en charge des enjeux relevant de thèmes spécifiques (les phytosanitaires, les antibiotiques, les nitrates, la ressource en eau, les gaz à effet de serre, la biodiversité, le changement climatique etc). Ils auront pour fonction :

- de construire en **coexpertise** des accords sur les **enjeux de changements** relatifs aux thèmes
- d'identifier les **conditions et moyens** de ces changements
- de faire **émerger des projets** de changement et de **susciter l'implication** des acteurs dans ces projets.

Par rapport à l'existant, les groupes thématiques devront constituer une **innovation dans les modes d'action en commun** pour la prise en charge des problèmes : la structuration de ces réseaux, leur ouverture, la qualité des méthodes d'animation et de facilitation utilisées seront des éléments déterminants pour l'engagement des partenaires et la performance des travaux qui y seront menés.

Le travail des groupes thématiques permettra progressivement :

- d'**éclairer les décideurs** dans la conduite des politiques publiques
- de **mener des projets** nécessaires pour que s'engagent les changements

Les services d'innovation (Innovation Brokers) permettront, à de multiples niveaux, de faciliter le travail des acteurs et d'aider à l'**émergence de projets** :

- au sein des groupes thématiques
- au sein des groupes opérationnels du PEI

Ces services d'innovation devront être porteurs eux-même de **méthodes innovantes** et d'**expertises ad-hoc** pour constituer une réelle **valeur ajoutée** dans les processus de travail.

